

Edito de M. le Sénateur-Maire



Mesdames, Messieurs,

2017, année électorale : Présidentielles en avril/mai, Législatives en juin.

Le droit de vote est un droit fondamental. Il a été acquis de haute lutte et au prix de lourds sacrifices par les générations qui nous ont précédées. « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ».

2017, c'est aussi le 17^{ème} festival Hommes et Usines. Ce festival est le festival de la diversité culturelle. Il contribue au rapprochement des citoyens dans une démarche éducatrice et dans l'objectif d'une société plus solidaire. Quand d'autres érigent de plus en plus bruyamment les murs de la xénophobie et du repli sur soi, nous projetons ici les passerelles du vivre ensemble et du respect mutuel.

Je ne doute pas que nous nous retrouverons nombreux dans les bureaux de vote tout comme au Festival.

Votre dévoué,
Patrick ABATE,

Elections



Elections Présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai

Elections Législatives : les dimanches 11 et 18 juin

Dans le cadre des prochaines élections, la Municipalité vous rappelle que 10 bureaux de vote sont ouverts sur la commune.

Implantation des bureaux de vote :

- Ecole élémentaire Jean Burger : Bureaux 1 à 5
- Ecole maternelle Elsa Triolet : Bureaux 6 à 8
- Ecole maternelle Emile Zola : Bureaux 9 à 10

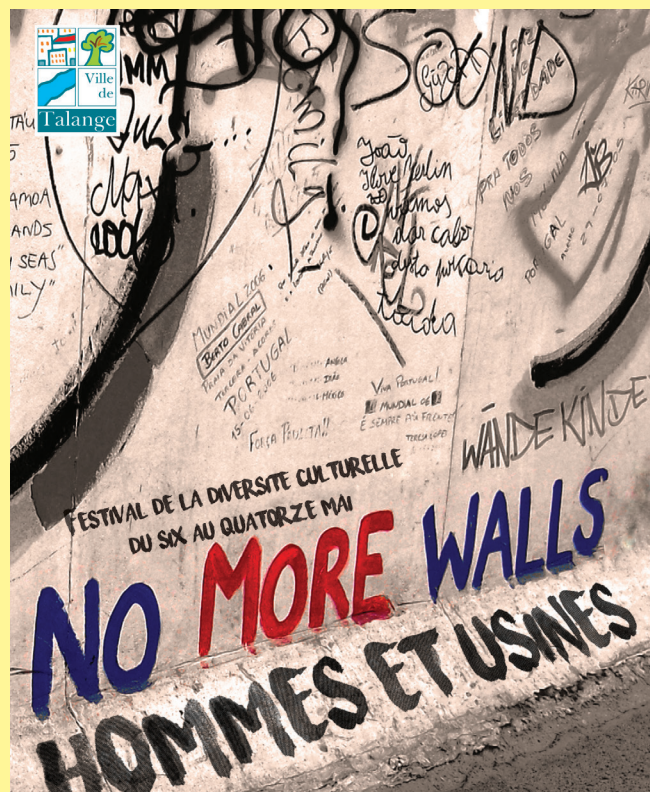
Ouverture des Bureaux de vote :

- Elections Présidentielles de 8h à 19h sans interruption
- Elections Législatives : de 8h à 18h sans interruption

Pour voter, il vous suffit de vous présenter dans votre bureau de vote muni d'une pièce d'identité.

Rappel : nous sommes en année de refonte de cartes électorales. Tous les électeurs inscrits sur les listes recevront leurs cartes dans les prochains jours.

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur ou pour tout autre question concernant les élections, vous pouvez contacter le service élections soit par téléphone (03 87 70 87 87) soit par mail (mairie@mairie-talange.fr).



Hommes et Usines

du 6 au 14 mai

Vous pouvez découvrir toute la programmation dans la plaquette. Attention les places sont limitées, les réservations sont indispensables !

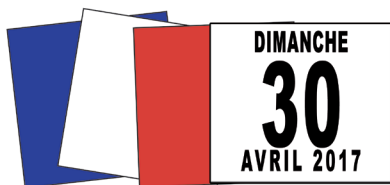
Réservations et renseignements :

Office Culturel Municipal
03 87 70 87 83 ou 06 76 73 20 95
culturesports@mairie-talange.fr

Fêtes Patriotiques



JOURNÉE DE LA DÉPORTATION



Cérémonie au monument aux morts

11h30 :

- Message de la Section des Déportés
- Allocution de Monsieur le Sénateur-Maire
- Dépôt de gerbe
- Ranimation de la Flamme
- Sonnerie aux morts
- Minute de silence
- Hymne National
- Participation du Conservatoire Municipal "Georges Brassens"

La Municipalité de Talange vous convie à un verre de l'amitié servi en Mairie de Talange, Salle des Séances.

Fête Foraine

Fête Foraine

Talange



Place des Fêtes

Du 20 au 27 mai



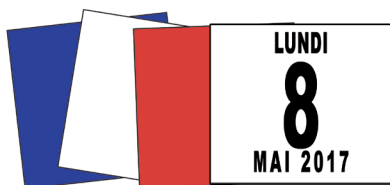
De nombreuses attractions

Pour petits et grands !

Prix de la Nouvelle



FÊTE DE LA VICTOIRE

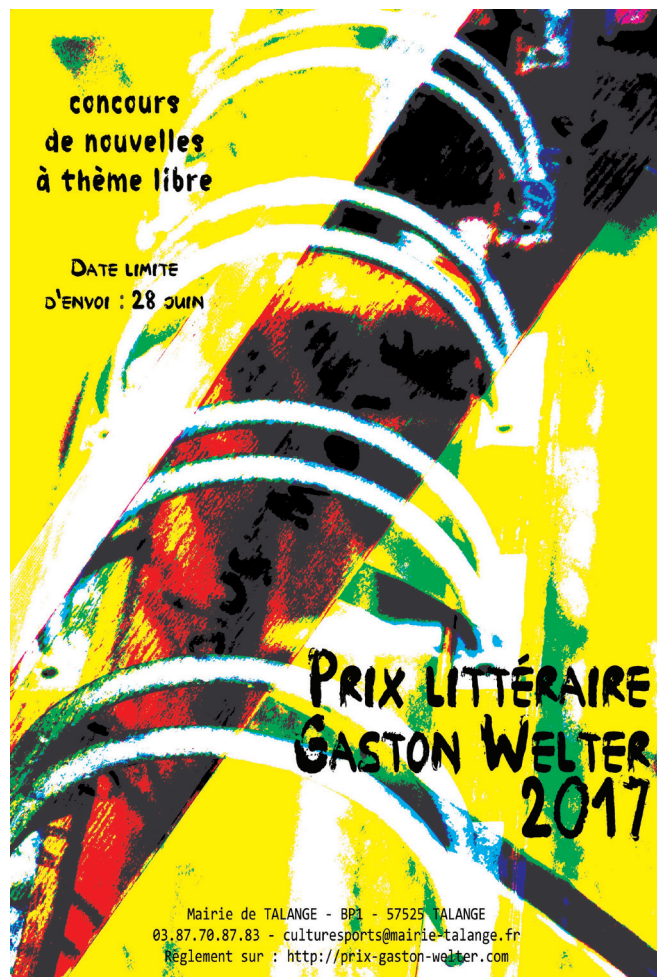


Cérémonie au monument aux morts

11h30 :

- Allocution de Monsieur le Sénateur-Maire
- Dépôt de gerbe
- Ranimation de la Flamme
- Sonnerie aux morts
- Minute de silence
- Hymne National
- Participation du Conservatoire Municipal "Georges Brassens"

La Municipalité de Talange vous convie à un verre de l'amitié servi en Mairie de Talange, Salle des Séances.



concours
de nouvelles
à thème libre

DATE LIMITE
D'ENVOI : 28 JUIN

PRIX LITTÉRAIRE
GASTON WELTER
2017

Mairie de TALANGE - BP1 - 57525 TALANGE
03.87.70.87.83 - culturesports@mairie-talange.fr
Règlement sur : <http://prix-gaston-welter.com>

Conservatoire Municipal

Concert partagé des orchestres de jeunes

Judi 27 avril à 17h30 - Théâtre J. Brel
Entrée Libre

Concert partagé des orchestres de jeunes du Conservatoire Municipal «Georges Brassens» (Direction : Pierre Arveiler) et de la société de musique «Accordange» de Gandrange (Direction : Arnaud Thery)

Trois orchestres de jeunes en quête d'aventures musicales communes seront sur le devant de la scène pour interpréter un répertoire varié et dynamique.

Venez découvrir et encourager ces artistes, en famille, avec des amis, en toute convivialité et partagez un excellent moment musical.



Renseignements et Réservations :

Rue Joliot Curie à Talange

03 87 70 91 16 - conservatoire@mairie-talange.fr

Internet : www.talange.com (Rubrique « Le Conservatoire »)

Les P'tites Gribouilles



Vie Municipale

Fête des Mères

Vous pouvez retirer vos billets pour la Fête des Mères lors de la permanence qui se déroulera le mardi 16 mai de 9h à 12h en Salle des Mariages de la Mairie.

Merci de vous munir d'un justificatif de domicile pour cette inscription.

La Fête des Mères se déroulera le samedi 20 mai de 14h à 17h à la Salle M. Baquet.

Vie Associative

Kermesse du 1^{er} mai

L'Eglise Jésus Ouvrier célébrera ses 70 ans de consécration cette année. Afin de marquer cette événement, le TAP proposera lors de sa traditionnelle kermesse du 1^{er} mai, un repas anniversaire suivi d'un après-midi dansant.

Menu du repas : jambon de pays fumé - crudités, joue de porc confite - légumes, brie sur salade, vacherin.

Tarif : adultes : 25€, enfants : 10€ (sur place ou à emporter.)

Au programme : expo photos, animations pour enfants (jeux, trampoline avec élastique), jeux de quilles, promenade en calèche. Petite restauration sur place (sandwiches, frites, crêpes, gaufres, boissons).

Renseignements : 03 87 70 29 99



Agenda associatif

Vendredi 21 avril : Rando découverte à Arry - TCM

Dimanche 23 avril : Marche à Knutange - TCM

Vendredi 28 avril : Rando découverte à Ferange - TCM

Dimanche 30 avril : Marche à Plappeville - TCM

Dimanche 7 mai à partir de 17h : Soirée autour de la capsule au Complexe R. Lambert par les Placomusophiles

Lundi 8 mai à partir de 7h : Vide-Grenier sur le thème de la collection par les Placomusophiles sur le parking du Super U

TCM : Talange ça Marche

ATS : Animation Talange Seniors

L'ASOT Gymnastique (Avenir Sportif Ouvrier Talangeois)

L'ASOT a été créée en 1954 par Messieurs PHILIPPI, MAYER, MUZZOLINI et ABATE. A cette époque, l'association regroupait la gymnastique, le volley et l'athlétisme. A ce jour, Monsieur MUZZOLINI est encore entraîneur bénévole au club en gymnastique.

Les premiers entraînements ont lieu sur le stade, puis dans l'ancienne église, ensuite au centre socio-culturel et enfin au gymnase le Breuil.
En 2003, une salle spécialisée de gymnastique a été construite.

En décembre 2016, l'ASOT change de statuts et devient ASOT Gymnastique (le volley et l'athlétisme deviennent autonomes). Le club fonctionne avec une salariée à temps plein, des intervenantes extérieures, une dizaine de bénévoles réguliers et plusieurs bénévoles occasionnels. Le club est affilié à la Fédération Française de Gymnastique qui l'a labellisé «gym seniors» en 2008 et «petite enfance» en 2012.



Les activités proposées sont : Gym Artistique Féminine, Gym Artistique Masculine, Gym Rythmique, Pitchoune Gym, Baby Gym, Gym seniors, Gym adultes, Zumba, Trampoline, Tumbling

Les adhérents ont le choix de pratiquer ces disciplines en loisir ou en compétition, une ou plusieurs fois par semaine. Chaque saison, les compétiteurs du club sont médaillés dans les différentes compétitions de la Fédération Française de Gymnastique.

Les entraînements ont lieu du lundi au vendredi après-midi et soirée et le mercredi toute la journée ainsi que des stages et animations pendant les petites vacances scolaires.

Les adhérents actuels ont de 10 mois à 75 ans. L'effectif total est de 412 licenciés.



CONTACT :

Sylvie VIGNANELLI au 06 60 40 87 81

Bibliothèque

La Malle aux contes

Toutes les classes de maternelles, CP, CE1, CE2 et Ulis ont participé à l'animation de la bibliothèque « La Malle aux contes ».

L'animation a débuté avec le conte écrit par Anne, « l'histoire de la princesse Rose », une princesse qui va réussir à chasser le méchant dragon Bruletout. Cette année, les bibliothécaires ont choisi l'Asie comme thème. Le décor et les marionnettes confectionnés par Anne et Muriel ont éveillé la curiosité des enfants. Ils ont posé beaucoup de questions sur leur fabrication. Enthousiastes, ils ont ouvert des malles contenant de nombreux livres dans lesquels ils devaient chercher les différents éléments de l'histoire : une princesse, un dragon, un panda, une pagode, une rizière, un mainate ou un charmeur de serpents...

La « Malle aux contes » est une animation qui se déroule le mardi et le jeudi matin de novembre à avril. Elle permet aux jeunes lecteurs de découvrir la bibliothèque autrement et leur donne envie de s'y inscrire. Un grand choix d'albums, de romans, de documentaires, de bandes dessinées et de magazines jeunesse leur est proposé.

Chaque année, les bibliothécaires travaillent sur un thème différent. Elles pensent déjà à la prochaine « Malle aux contes » qui entraînera les enfants à la découverte de l'Amérique du Nord, des Indiens et des Cowboys...

Pour rappel :

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque Médiathèque

Mardi et Jeudi de 15 h à 18 h

Mercredi de 9h30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h

Samedi de 14 h à 17 h

Renseignements : 03 87 71 96 83



Vie Municipale

Remise officielle du diplôme « Gestes qui sauvent »

Jeudi 16 mars, Monsieur le Sénateur-Maire Patrick ABATE, a reçu en Mairie de Talange, le Capitaine Corentin PAVOINE, Chef du Centre des Sapeurs-Pompiers d'Hagondange et le Sergent-Chef Rémi POIROT. A cette occasion, ces derniers lui ont remis officiellement les attestations de sensibilisation aux gestes qui sauvent en présence de Martine CAVALLIN, Adjointe à la citoyenneté.

Ces attestations seront décernées aux agents de la collectivité qui ont participé aux séances de formation de gestes de premiers secours qui se sont déroulées courant janvier et février dernier. A l'initiative du Service Accueil et Vie Citoyenne, la formation a sensibilisé tout le personnel communal. Monsieur le Sénateur-Maire a insisté sur le fait que « cette opération a été un vif succès et que plus de 60 % des agents y ont participé. Le retour a d'ailleurs été très positif puisque de nombreux personnels souhaitent se former au PSC1 ou que l'opération soit renouvelée annuellement (cette formation PSC1 apprend à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque). »



CLTEP

Les jardins partagés en familles

Dans le cadre du secteur familles du CLTEP de Talange, une nouvelle action va voir le jour : **Les jardins partagés en familles.**

C'est en partenariat avec la ville, représentée par Dominique JURCZAK, Conseillère Municipale, déléguée à l'environnement et Bruno CALCARI, Conseiller Municipal en charge de l'assainissement, que ce projet va être réalisé grâce à l'attribution d'une parcelle dans le quartier « les Estaux » à Talange. Cette nouvelle action sera dynamisée par un groupe de bénévoles coordonné par la référente famille et est ouverte à toutes et à tous.

Pour tout renseignements :

Anne Marie TORELLI au 03 87 71 52 24 ou 07 83 67 81 14



Ville de Talange

Présentation de chambres-témoin à l'EHPAD de Talange

Démarré en décembre 2015, le chantier de l'EHPAD de Talange, suit son cours. Après la pose de la 1^{ère} pierre le 12 septembre 2016, le Groupe SOS Seniors présentait le lundi 20 mars les deux premières chambres témoins de l'EHPAD.

L'établissement proposera 69 lits et places, dont une unité protégée pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer de 14 places et 4 places en hébergement temporaire, se répartissant sur 2 étages dans le cadre d'une offre globale et complémentaire auprès de la personne âgée dépendante. Une quarantaine d'emplois en métiers qualifiés sera ainsi créée (infirmier, aide-soignant, auxiliaire de vie, cuisinier...). L'EHPAD sera le premier établissement en France à équiper la totalité de ses chambres d'un sol connecté Gesflor permettant de suivre les mouvements et position des résidents et ainsi détecter les éventuelles chutes et permettre aux salariés d'intervenir rapidement. « L'aboutissement de ce projet représente bien plus qu'une satisfaction en ce qui me concerne, c'est une véritable fierté de pouvoir disposer d'un tel équipement pour notre Ville et pour son avenir avec le développement de l'offre de services médicaux en son sein. » a d'ailleurs tenu à souligner M. le Sénateur-Maire, Patrick ABATE.



Rétrospective en images



Cérémonie du 19 mars à Ay-sur Moselle



Sport dans les écoles - Gymnastique



Sport dans les écoles - Tennis



Remise des prix des Elèves de l'A.A.P.C.



Installation de WC pour personnes à mobilité réduite à la salle M. Baquet



Installation de WC pour personnes à mobilité réduite à la salle M. Baquet



25^{ème} Marche Populaire à Talange



25^{ème} Marche Populaire à Talange



Bourse Multicollection
«Le Flambeau»

Elections

Informations pratiques

A l'occasion des prochaines élections présidentielles et législatives, tout électeur de la commune peut contribuer au bon déroulement des opérations électorales en siégeant dans un bureau de vote de manière bénévole.

Pour participer à cet acte citoyen, vous pouvez contacter la Mairie de Talange au service Elections :

- par téléphone : 03 87 70 87 87

- par mail : mairie@mairie-talange.fr

Elections Présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai
Elections Législatives : les dimanches 11 et 18 juin



Vie Municipale

Recensement militaire

Interview de Martine CAVALLIN, Adjointe à la Citoyenneté.

Le recensement militaire, c'est quoi ?

Le recensement est une démarche obligatoire et importante pour tout jeune Français. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense Citoyenneté et d'être inscrit automatiquement sur la liste électorale l'année de ses 18 ans. Le recensement est obligatoire pour pouvoir passer les concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire...)

Quand doit-on se faire recenser ?

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

Comment se faire recenser ?

En mairie, muni de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

Renseignements :

Mairie de Talange - 03 87 70 87 89 - mairie@mairie-talange.fr

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



Information Pratique

A vélo, le casque obligatoire pour les moins de 12 ans



Depuis le 22 mars, les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers. Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique - excellente pour la santé comme pour la qualité de l'air - nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.

Protéger les plus vulnérables fait partie des priorités du Gouvernement. Ainsi, en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

Le décret n° 2016-1800 relatif à cette obligation paru aujourd'hui au Journal Officiel a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement. L'entrée en vigueur de cette obligation sera donc effective à compter du 22 mars 2017. Le port du casque à vélo sera obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers.

Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer du vélo, montrez l'exemple !

S'équiper et choisir des équipements de sécurité individuels adaptés, dont le casque à vélo, doit s'apprendre dès le plus jeune âge. Et c'est bien souvent au travers de l'exemple de leurs parents que les enfants apprennent ou non à s'équiper. À cet égard, il a été constaté que les parents d'enfants équipés de casques sont enclins à en porter déjà un eux-mêmes. Les enfants à vélo doivent donc porter un casque, à plus forte raison parce qu'ils sont inexpérimentés.

Le casque : une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%. Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.

La responsabilité de l'adulte est engagée

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).

Mission Locale

Informations pratiques



L'antenne est ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le lundi matin, le samedi et le dimanche.

Cette antenne offre à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis de scolarité tous les services de la Mission Locale : des entretiens individuels pour un suivi personnalisé, un atelier d'orientation pour la construction du projet professionnel, des ateliers de techniques de recherche d'emplois et d'emplois d'avenir, des visites d'entreprise, des rencontres avec des chefs d'entreprise, le parrainage, de la remise à niveau, l'apprentissage de la langue française...

Toutes les questions touchant à la vie quotidienne peuvent également être abordées (santé, logement, mobilité, culture...) et toutes les difficultés personnelles dans le respect de la confidentialité.

L'ensemble de l'équipe composée de 7 personnes est joignable au 03 87 51 95 15. La Ville de Talange est dotée d'un référent unique, M. Benjamin Freitag.

Renseignements :

3, rue Paul Eluard, à Talange - Tél : 03 87 51 95 15
mlpm.talange@orange.fr - www.missionlocaledupaysmessin.fr

Intercommunalité



Arrêt de la collecte des papiers en porte-à-porte

A compter du :
17 avril 2017



Depuis 2014 et la fusion des communautés de communes de Maizières-lès-Metz et du Sillon Mosellan, le service de collecte des déchets ménagers et assimilés ne cesse d'évoluer afin d'uniformiser les consignes et pratiques en matière de collecte des déchets.

Aussi à compter du 17 avril 2017, la collecte du papier se fera exclusivement en colonnes d'apport volontaire.

Nos commerçants

DM Autos Talange

Vente de véhicules neufs et d'occasion,
réparation mécanique.

ZI de la Ponte à TALANGE - 03 87 72 06 08



Etat Civil

Naissances

Février 2017

10 février, Florentin HERON
12 février, Lydie CHERA
14 février, Sofia CRUZ DA SILVA
16 février, Éline MAURY
17 février, Elena LABBÉ
27 février, Aéden BURCHARD

Mars 2017

1^{er} mars, Inaya YOUSFI
4 mars, Lilou HUMBERT
11 mars, Maëlle NOTO-MELI
29 mars, Léa RUPPEL
29 mars, Romain RUPPEL

Mariage

Février 2017

17 février, Michelle ENTRINGER et Maxime STROPPIA

Décès

Février 2017

3 février, Ana Maria CAMERA, 87 ans
5 février, Gérard GRADEK, 67 ans
8 février, Alain GHIOTTO, 57 ans
11 février, Filomena RANGHELLA, 83 ans
21 février, David KOBAN, 46 ans
25 février, Robert LUTTMANN, 82 ans

Mars 2017

7 mars, Joelle QUENETTE, 65 ans
15 mars, Mattéo NATELLA, 84 ans
17 mars, Claudine SMAH, 69 ans